

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

RÉUNION PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et Mme le Gouverneur f.f. assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16h40'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 26 septembre 2019 ouverte.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Mme SCHEEN.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- Mme MARECHAL.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CAPPÀ ?

M. CAPPÀ.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- M. DERWAHL pour raisons de santé.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Tout le monde est présent.

M. LE PRESIDENT.- Merci

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur quatre dossiers

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 23 septembre 2019. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 23 septembre 2019).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant.**Document 18-19/447 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste PS pour le District de Saint-Nicolas – Arrondissement de Liège – en remplacement de Monsieur Laurent LÉONARD, démissionnaire.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Nous allons procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs qui sera composée de 7 membres.

La Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite les membres suivants à se diriger vers le Salon Louis XV : Sandrina GAILLARD, Pol HARTOG, Victoria VANDEBERG, Luc NAVET, Hajib EL HAJJAJI, Maxime DEGEY, Alfred OSSEMANN.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

(Interruption)

* * *

Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est donnée au rapporteur, Mme Victoria VANDEBERG, qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de Liège. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme VANDEBERG, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame le Gouverneur f.f., Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames les Conseillères provinciales, Messieurs les Conseillers provinciaux.

Au nom de votre Commission spéciale de vérification, réunie en séance de ce jour, sous la présidence d'Alfred OSSEMANN et à laquelle assistaient Sandrina GAILLARD, Pol HARTOG, Luc NAVET, Hajib EL HAJJAJI, Maxime DEGEY et moi-même.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de l'Arrondissement de Liège afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Laurent LEONARD, démissionnaire.

Madame Isabelle GRAINDORGE, née le 12 juillet 1978 et domiciliée 48, rue A. Defuisseaux à 4340 AWANS, est première suppléante en ordre utile de la liste PS du District de Saint-Nicolas, à laquelle appartenait Monsieur Laurent LEONARD. Par courrier daté du 17 septembre 2019, Madame Isabelle GRAINDORGE notifie au Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale d'AWANS datée du 24 septembre 2019, que Madame GRAINDORGE réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales.

En conclusion, et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Madame GRAINDORGE à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, Madame Isabelle GRAINDORGE, issue du District de Saint-Nicolas, en remplacement de Monsieur Laurent LEONARD, démissionnaire.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Je mets ces conclusions aux voix :

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le Conseil provincial adopte les conclusions à l'unanimité. J'invite à présent Mme Isabelle GRAINDORGE dont les pouvoirs viennent d'être validés à prêter le serment légal. Vous avez la parole Madame GRAINDORGE.

Mme GRAINDORGE (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme GRAINDORGE. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale. Je vous souhaite, chère collègue, la bienvenue dans notre assemblée.

Enfin, pour être tout à fait complet, je vous informe que Madame GRAINDORGE sera membre de la 3^{ème} Commission, en remplacement de Madame Deborah COLOMBINI et que Madame COLOMBINI sera membre de la 5^{ème} Commission, en remplacement de Monsieur Laurent LÉONARD.

De plus, à la demande du groupe ECOLO, Madame Assia MOUKKAS est remplacée par Monsieur Marc MAGNERY en 5^{ème} Commission.

VI. Prise d'acte de l'adaptation de la composition du Bureau du Conseil provincial**Document 18-19/447 : Prise d'acte de l'adaptation de la composition du Bureau du Conseil provincial.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 18-19/447).

Je vous informe qu'en date du 16 septembre 2019, le Bureau du Conseil a acté les changements suivants en son sein :

- Monsieur Alain DECERF est remplacé par Monsieur Serge CAPPÀ, en qualité de Chef de groupe PS ;
- Monsieur Serge CAPPÀ est remplacé par Monsieur Eric LOMBA, en qualité de suppléant dudit groupe ;

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

- Madame Nicole MARÉCHAL est remplacée par Monsieur Julien VANDEBURIE, en qualité de Chef de groupe ECOLO ;
- Madame Murielle FRENAY est remplacée par Madame Sandrina GAILLARD, en qualité de suppléant dudit groupe.

Le Conseil prend acte de ladite résolution.

La nouvelle grille des commissions et du Bureau vous est distribuée à l'instant.

VII. Questions d'actualité.

Document 18-19/A14 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au financement des zones de secours par la Province de Liège.

Document 18-19/A15 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au « Covoit'stop » en ce lendemain de la semaine de la mobilité.

Document 18-19/A16 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au projet provincial d'installation d'un abattoir à volailles à Grâce-Hollogne.

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour actualisé (documents 18-19/A14, 18-19/A15, 18-19/A16).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte trois points.

Pour la question référencée 18-19/A14, je donne la parole à M. Serge ERNST.

M. ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Je pense que la question est claire Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite M. le Député provincial – Président pour la réponse du Collège provincial.

M. GILLARD, Député provincial – Président. (à la tribune). – Merci M. Le Président, M. le Conseiller,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de votre intervention concernant les zones de secours car celle-ci me permet de mettre en avant, une fois encore, tout l'investissement voulu et confié à la Province de Liège en matière de sécurité civile et ce, en complément notamment à l'action menée à ce propos par l'autorité fédérale compétente.

Avant d'aborder l'avenir, il me paraît en effet nécessaire de dresser un bref rappel du dossier relatif à la thématique sécurité civile qui, depuis 2015, est cogéré avec les 84 communes et les 6 zones de secours de notre territoire, dans un contexte empreint d'une logique de mutualisation gagnante et d'utilisation rationnelle des deniers entre acteurs publics.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Sur le plan financier, c'est un montant annuel de plus de trois millions d'euros, soit 10% de la quote part du fonds des provinces, qui est consacré à cet objet.

Soit, un total pour les années allant de 2015 à 2019, de près de 17.000.000 affectés à la sécurité civile dont 20% ont été directement affectés au projet de développement d'un dispatching pompiers commun aux six zones de secours et le reste reversés en tant que solde aux 84 communes.

Sur le plan stratégique cette fois, le projet a lui-même évolué, depuis son lancement en 2015, en migrant d'une logique prioritairement immobilière vers une logique visant à mutualiser les aspects juridiques, de ressources humaines et de technique propice au déploiement de l'outil commun et ce, dans le respect des plans de déploiement zonaux.

L'avantage de ce changement de cap décidé par le Collège provincial en 2018 a le mérite, entre autre, d'offrir aux différentes zones des outils technologiques à la pointe permettant de faire diminuer les charges actuellement encourues par ces dernières mais surtout de les rendre plus efficace aux fins de constamment améliorer les services d'urgence rendus au bénéfice de nos concitoyens en détresse.

En d'autres mots, vous l'aurez compris, choix a été posé de mettre la priorité sur l'harmonisation des modes de fonctionnement zonaux.

Je crois par ailleurs utile de préciser dans ce contexte, qu'outre les rôles essentiels déjà joué par la Province en qualité de pouvoir harmonisateur par le biais du projet dispatching, notre Institution dispense également quotidiennement des formations à haute valeur ajoutée à l'attention des 6 zones de secours par le biais de son Ecole du Feu et ce, en y consentant annuellement des moyens importants notamment sur le plan d'infrastructures et ce, en réponse aux exigences légales posées en la matière.

Tout ceci est fort intéressant me direz-vous... Mais que penser de l'avenir à la lumière des derniers échos régionaux ?

Pour en revenir aux termes de la DPR consacrés à la thématique de la sécurité civile, vous aurez certainement lu comme moi qu'il s'agira pour les Provinces de reprendre progressivement à leur charge, et au plus tard d'ici la fin de la législature, les contributions communales au financement des zones de secours. Comme le précise également le texte régional, « une telle réforme soulagera toutes les communes et permettra de concentrer le rôle des provinces dans un domaine précis. On doit s'en réjouir.

En ce domaine singulier qu'est l'appui que peut offrir un pouvoir harmonisateur au profit de six zones de secours composant son territoire, la Province estime clairement qu'une implication accrue trouve ici tout son sens dans le cadre de la politique de supracommunalité et ce, en fonction des principes de solidarité et de cohérence territoriales, mais également, j'insiste, de mutualisation des moyens humains et financiers.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Bien que cet objectif s'avère séduisant, il ne faudrait cependant pas demain être uniquement spectateur d'une situation où la Province de Liège ne jouerait qu'un simple rôle d'appui et de levier financier au profit des 6 zones de secours composant son territoire.

A l'inverse, le vif souhait est émis qu'Elle devienne un partenaire à part entière des zones de secours en disposant d'une juste place dans le processus et ce, à un juste prix.

Après avoir échangé avec les Services de Monsieur le Gouverneur dont je remercie ici la grande disponibilité et expertise, il s'avère que la charge totale des dotations communales annuelles, avec pour référence les données reprises au budget 2019, est de l'ordre de 65 millions d'euros.

De son côté, le pouvoir fédéral, seule autorité légalement compétente, j'insiste, en la matière – faut-il le rappeler, investit moins de 16 millions d'euros par le biais de ce que la législation nomme "les dotations de base et complémentaire", soit vous l'aurez compris, un ratio Communes/Fédéral de 80/20 alors qu'une disposition même de la loi du 15 mai 2007 relative à la réforme de la sécurité civile prévoit un ratio de 50/50 en précisant toutefois que tant que ce ratio ne sera pas équilibré à 50/50, "les communes d'une zone ne devront pas, ensemble, contribuer davantage en termes réels que leur apport actuel".

Ce mécanisme dit du 50/50 est ici bien beau et encore une fois séduisant. La réalité est cependant toute autre. 8 € sur 10 € au profit des 6 zones de secours de la province de Liège proviennent des dotations communales.

Bien que l'intervention provinciale voulue par la Wallonie, en remplacement progressif de la totalité des dotations annuelles communales aux zones de secours revête un caractère intéressant sur le plan supracommunal, elle ne doit aucunement, à notre estime, consister en un simple et banal transfert de charges sur les pleines épaules de la Province.

En effet, ce transfert de charges doit nécessairement s'accompagner de moyens adaptés afin de ne pas mettre en péril le parfait fonctionnement de l'Institution provinciale dont les missions, exercées avec d'incontestables plus-values, sont effectuées au quotidien par plusieurs milliers d'agents.

Bref, selon nous, tout transfert de missions ou de compétences vers le niveau provincial doit nécessairement s'accompagner d'un transfert de ressources financières nécessaires à leur exercice ou à tout le moins les pouvoirs justement liés.

Vous l'aurez compris, reprendre le financement des zones de secours en lieu et place des communes, rencontre dans son esprit le modèle supracommunal qui est une aide, un appui à celles-ci dans le cadre de réflexions menées à l'échelle d'un territoire adapté.

Néanmoins, afin d'assurer des lendemains prometteurs, celui-ci ne peut – vous me permettrez l'image – se faire en un coup de "baguette magique" au coin d'une table dont les quatre chaises sont occupées respectivement par le Fédéral, la Wallonie, les Communes, la Province à qui ont remeurt à elle seule l'addition, et donc j'insiste pour que des marges

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

financières en tout cas puissent être dégagées et qu'elles soient suffisantes pour rencontrer ces missions.

Si effectivement nous sommes les seuls à devoir supporter la charge ou en tout cas plus de 80% puisque que si vous additionnez aussi également la charge provinciale, il y a plus de 80 %, il y a une erreur et donc pour reprendre une image qui parle à tout le monde, ne devrait-on pas s'en tenir à ce principe de bon sens populaire selon lequel « qui paye, décide », et ce en bonne intelligence avec tous les intervenants ?

Monsieur le Conseiller, Chers Collègues, vous l'aurez compris, répondre précisément à la question qui m'est posée est impossible à l'heure où je vous parle et ce ne serait que vous tromper ou plutôt tronquer la réalité si je vous disais l'inverse.

Or, nous nous devons ici d'être clairs.

Poursuivant à chaque instant la voie de l'action raisonnée, raisonnable et responsable, je prends l'engagement devant vous, au nom du Collège provincial, de vous revenir dans les délais les plus brefs après pleine et parfaite concertation de l'ensemble des partenaires concernés en ce domaine que sont la Wallonie et le Fédéral mais aussi nos, vos Communes par le biais notamment des réunions de l'ASBL Liège Europe Métropole ainsi que celles des conférences d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Député provincial – Président. Pour la seconde question référence 18-19/A15, je donne la parole à Mme Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame le Gouverneur f.f., Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Il a presque 18 mois, je me suis inscrite sur Covoit'stop.be. Non seulement car nous étions en campagne électorale, mais aussi curieuse de savoir comment utiliser ces jolis panneaux que j'avais vu fleurir le long de nos routes et, surtout, étant régulièrement sur les routes wallonnes et utilisant au maximum le covoiturage, je voulais partager mes trajets.

J'ai bien reçu le matériel pour les conducteurs et une lettre m'expliquant que pour le moment le service n'était pas encore disponible et que je devrais bientôt recevoir des nouvelles. Mais toujours rien...

La semaine dernière, semaine de la mobilité, j'ai lu avec intérêt la newsletter au sujet de l'application Ugo. Développée par l'Université de Liège, cette plateforme permet d'organiser des covoiturages en toute simplicité et sécurité. Pour un trajet unique ou régulier, leur système intelligent met en relation les membres authentifiés d'une communauté : université, école, institution, entreprise, ... Je me suis inscrite via mon adresse de la Province et je compte bien la tester. J'invite, d'ailleurs, vivement, chacun ici à faire remonter l'information vers leur commune respective ou autre.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

En effet, pour que le projet bénéficie à tous, l'Université a décidé de prendre la voie du partenariat : établir des liens avec de nombreux foyers de population, tels que les institutions publiques ou de grandes entreprises, et chercher ensemble la meilleure façon de former la grande communauté UGo.

Mes questions : où en est le projet Covoit'stop ? Que reste-il à faire pour le concrétiser? Quand sera-t-il, enfin, utilisable? Y aura-t-il un lien avec Ugo?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Pour la troisième question référencée 18-19/A16, je donne la parole à Mme Deborah COLOMBINI. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme COLOMBINI, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues en vos titres et qualités.

De nombreuses voix se sont élevées, y compris celles des mandataires communaux locaux pour remettre en question le projet provincial d'installation d'un abattoir à volailles rue Gruslin à Grâce-Hollogne.

Les motifs invoqués sont principalement : la promiscuité avec des zones d'habitat privé, un manque d'adaptation du système d'épuration des eaux et surtout une violation de la destination initiale des lieux par la SPI qui réservait ce local au lancement d'un incubateur pour jeunes entreprises...

Contrairement à d'autres communes avoisinantes, Grâce-Hollogne ne transfère pas à d'autres territoires la charge de cette activité sans doute salubre pour l'intérêt provincial, mais elle sollicite une étude rationnelle qui développerait certainement d'autres espaces, dans la commune, pour satisfaire cette demande.

Suite aux recours introduits par les riverains et par les autorités communales elles-mêmes, je souhaiterais donc savoir quels sont les projets d'aménagements à court terme et quelles sont les ambitions de la Province, qui se veut proche des communes et de leurs habitants, dans le cadre de ce dossier visiblement très sensible.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à présent M. André DENIS, Député provincial, pour la réponse du Collège provincial à ces deux questions.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Madame Gaillard, vous me demandez où en est le projet « Covoit'Stop », permettez-moi donc de faire le point.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Comme vous le savez, il s'agit d'un projet d'autostop « sécurisé », sécurisé parce que l'autostoppeur s'encode et qu'un sms peut être envoyé au moment où il monte dans un véhicule. Covoit'Stop n'est donc pas un système de covoiturage basé sur un trajet planifié d'un point A à un point B et réservé préalablement via l'inscription à une plateforme, il conserve l'aspect spontané du principe de l'autostop.

Le projet préexistait, avec 17 Communes adhérentes, avant que la Province ne le prenne en charge et ne le mette en service sous son égide le 15 septembre 2015. Si nous lui avons apporté la légitimité de l'Institution provinciale, il était donc opérationnel déjà depuis un moment.

Depuis lors, nous avons réussi à inciter 25 Communes supplémentaires à rejoindre l'aventure !

Sur ces 25 communes, 15 sont équipées de panneaux, les panneaux que vous avez vu le long des routes, et pour les autres, le placement est en cours d'installation. La concrétisation dont vous parlez est donc bel et bien en cours !

Notez que c'est aux Communes qu'il échoit de définir les endroits adéquats où installer les panneaux et d'envoyer les cartes aux membres.

La Province, elle, s'est chargée de créer un nouveau site internet mais aussi de cartographier les panneaux pour les reprendre sur une carte interactive. Elle a également mis en place une centrale d'achats afin de fournir du matériel aux Communes pour que celles-ci puissent déployer le projet sur leur territoire...

Vous voyez donc qu'un réel travail a été fourni pour favoriser le système. Et cela a porté ses fruits puisque nous avons actuellement 2.760 personnes ayant souscrit au projet « Covoit'Stop ». Pour vous répondre, le projet est donc utilisable... reste à ce que ces personnes l'emploient davantage et le fassent vivre et là je vous rejoins pour dire qu'il ne vit pas assez !

En ce qui concerne UGo, le système de covoiturage de l'Université de Liège, ma collègue me dit que nos Hautes Ecoles y prennent part également, auquel nous prenons activement part, a été lancé le 16 septembre dernier sur base d'un marché public. La presse a d'ailleurs relayé ce lancement suite au communiqué que nous lui avons transmis, profitant du contexte propice que nous offrait la Semaine de la Mobilité et de la rentrée de l'enseignement supérieur.

Ugo, donc, fonctionne différemment. Ce n'est pas de l'autostop mais du covoiturage. En revanche, il présente le même argument : la sécurité, puisqu'en se basant sur des communautés : étudiants de l'Université, étudiants de la Haute Ecole, agents provinciaux, ... pré-encodées et identifiables car partageant une même forme d'adresse mail, il permet à un conducteur et un covoitureur demandeur, tous deux nommés et identifiés, de planifier un trajet.

Notez que le système sera bientôt proposé aux Communes pour étoffer encore davantage les possibilités s'offrant à chacun d'effectuer un trajet de façon multimodale, adaptée et plus durable.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Et oui, il s'avère effectivement que le Service Développement durable souhaite lier Covoitstop à la plateforme Ugo, notamment en utilisant les panneaux placés sur le territoire comme lieux de rendez-vous. Mais cette perspective demande encore une réelle réflexion pour permettre l'adéquation entre les deux concepts aux systèmes d'identification différents et donc actuellement incompatibles... On a encore du pain sur la planche mais vous voyez que nous ne manquons pas de bonne volonté pour améliorer la mobilité et diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire.

A chaque utilisateur désormais de faire montre d'engagement dans ces nouvelles pratiques de circulation : c'est essentiellement ce qu'il manque pour les faire vivre et fonctionner pleinement ce système !

Mais je vous remercie pour votre interpellation à ce sujet, Madame la Conseillère : cela prouve qu'il existe un intérêt pour ce que nous faisons en matière de mobilité durable et donne bon espoir pour la suite.

A présent, je vais me pencher sur la question posée par Mme Colombini concernant l'abattoir.

Madame la Conseillère provinciale,

Merci pour votre question sur un sujet me tenant particulièrement à cœur qui cristallise toutes les tensions et fait, régulièrement, irruption dans la presse.

J'entends vos préoccupations et le relais que vous faites entre les citoyens de votre Commune et la Province de Liège.

Pour rappel, depuis maintenant deux ans et face à un secteur en pleine mutation, j'ai initié des contacts avec le monde agricole afin de chercher à les soutenir et les aider suite à la diminution drastique des capacités d'abattage sur notre territoire ou à proximité de celui-ci.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, l'intégration des filières rend l'accès aux abattoirs de plus en plus compliqué pour les producteurs de volailles de qualité différenciée de petit ou moyen volumes.

A la Province, vous l'ignorez peut-être, mais nous avons toujours souhaité soutenir les éleveurs et favoriser les circuits courts, c'est dans ce cadre que nous avons envisagé dès 2017 la mise en place d'un abattoir de proximité et de petite taille, contrairement à ce qui a été dit, sur notre territoire.

En parfaite concertation avec la SPI, qui n'a à ma connaissance jamais évoqué un quelconque projet à initier sur le site, nous avons identifié un bâtiment existant dans le zoning de Grâce-Hollogne. Ce sont des raisons objectives, tant économiques qu'environnementales, qui motivent l'implantation d'un abattoir de volailles à cet endroit, à savoir notamment la position centrale de la Commune et sa proximité avec des axes autoroutiers.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Comme le rappelait le communiqué de presse du Collège provincial du 22 août dernier : *« Assurer le fonctionnement d'un abattoir de volailles sur son territoire est crucial. La cessation de cette activité par Fournipac, qui assurait l'exploitation d'un établissement à Andenne, contraint les éleveurs des provinces de Liège et de Namur à effectuer de longs déplacements jusqu'à Tournai pour faire procéder à l'abattage de leurs animaux. L'absence de structure est un véritable frein pour les agriculteurs et producteurs en recherche de diversification et une menace pour la continuité de leur l'activité ».*

C'est d'ailleurs le message qu'un petit producteur sprimontois que j'ai rencontré encore dernièrement, Monsieur Lamy, pour ne pas le citer, relayait encore récemment dans la presse... regrettant ainsi de devoir faire 760 km pour faire abattre ses canards. Je tiens, par ailleurs, à votre disposition copie de l'article.

En termes environnementaux, autre matière qui me tient particulièrement à cœur, c'est une aberration !

Je pense qu'il est indispensable et primordial pour la survie et le développement de la filière de permettre au secteur de connaître un cycle économique complet : de l'élevage à l'abattage, voire à la transformation et peut-être même à la commercialisation.

C'est un projet de soutien aux circuits courts que je porte depuis mon entrée au sein du Collège provincial et je le défends chaque fois que cela est nécessaire devant notre assemblée.

Certains, comme vous, Madame la Conseillère, semblent pourtant découvrir le projet ou s'y intéressent tardivement. Je rappellerai juste que, dans sa Déclaration de politique provinciale pour 2018-2024, texte fondateur de l'action politique de notre assemblée, document voté au sein de notre Conseil, le Collège provincial indiquait, page 52 : *« Le soutien aux agriculteurs et aux petits producteurs passera également par la mise en place d'outils, de structures afin de répondre à une pénurie dans des domaines spécifiques. Ainsi, lors de la prochaine législature, le projet d'abattoir de volailles verra ses premières concrétisations, permettant au secteur de retrouver une structure d'abattage de proximité, étape essentielle à la viabilité de son cycle économique et commercial ».*

Toujours à ce sujet, il est également précisé dans la Déclaration de politique générale pour 2018-2024, page 58, que *« Les nouveaux besoins de la Province font l'objet d'une analyse en matière d'infrastructures, portant sur la localisation idéale, soit par la recherche de bâtiments en adéquation avec la fonction, soit par le recours à de nouvelles constructions. C'est ainsi qu'à la demande du secteur, le département des Infrastructures va aménager, dans le cadre d'un projet-pilote, un nouvel abattoir à volailles dans un bâtiment de type alimentaire à Grâce-Hollogne, dont la localisation est facilement accessible pour les éleveurs ».*

Je vous rappellerai également que, depuis le budget 2018, en particulier le budget extraordinaire ventilé et la note de politique générale 2019, que vous avez votée, nous informons de manière encore plus concrète notre assemblée de notre volonté de créer un abattoir puisque, depuis lors, nous prévoyons au budget des travaux d'aménagement du site et d'acquisition de matériel.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

On retrouve donc également mention de ce projet dans la note de politique générale pour le budget 2019, page 9, nous indiquions : « *Pour rappel, il n'existe plus que deux abattoirs de volailles agréés et accessibles aux petits éleveurs en Wallonie : à Bertrix, Province du Luxembourg, et à Pipaix, Province du Hainaut. Face à cette pénurie de structures, il a été décidé d'ouvrir en 2019 un abattoir à Grâce-Hollogne afin de soutenir les producteurs de volailles fermières, de canards gras, etc. situés en province de Liège. Le rôle de la Province est de venir en aide aux producteurs locaux en répondant à leurs besoins actuels, en l'occurrence le manque criant de capacité d'abattage* ».

Vous voyez à aucun moment, notre assemblée n'a été mise à l'écart de l'évolution de notre projet.

Sur le fond du projet, et contrairement à ce qui a toujours été véhiculé à Grâce-Hollogne, il s'agit d'une infrastructure de 600 m² à peine, d'une capacité d'abattage artisanale, en moyenne 12.500 abattages par mois générant un charroi très modéré, contrairement à un abattoir industriel qui abat au moins 50.000 volailles par semaine, donc abattoir qui a avant tout la vocation d'être au service des produits de notre terroir, de ceux qui les promeuvent, mais aussi de ceux qui en vivent !

Si la vraie question est de savoir si nous souhaitons ou non les aider : ma réponse est oui !

Je rajouterai que les craintes de la Commune ont toujours été prises en compte par la Province de Liège et que nous avons cherché, chaque fois, à étudier les nuisances évoquées et le meilleur moyen de les atténuer au maximum quand celles-ci étaient confirmées. L'étude que nous avons sollicitée dans ce cadre ne dit rien d'autre et est de nature à rassurer la Commune et les citoyens.

Mais, malgré cela, force est de constater que nous sommes face à une Commune qui n'a jamais souhaité porter un regard positif et objectif sur ce projet, préférant le prisme émotionnel voir politique, et qui s'est bornée à des décisions de principe sans aucune autre considération, ni des raisons soutenues qui ont conduit à l'élaboration du projet, et ça, je le regrette profondément.

C'est d'ailleurs là ma plus grande déception dans ce dossier : jamais, et malgré plusieurs tentatives de ma part, la Commune ou les riverains n'ont souhaités nous rencontrer. A aucun moment, nous n'avons pu venir expliquer le projet et démentir les fausses informations qui circulent à son sujet. Cela démontre bien que c'est l'idée-même du projet qui dérange.

Je regrette profondément de n'avoir pu expliquer ce projet aux autorités communales et aux riverains.

Encore début septembre, je rappelais que j'étais disponible pour rencontrer les autorités locales et les riverains afin d'expliquer objectivement le projet d'abattoir, mais ici encore et toujours, aucune réaction !

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

J'aurais pu ainsi rappeler que nous avons commandé, en mars 2019, une étude d'incidence à un organisme extérieur agréé qui est de nature à apporter tous les apaisements nécessaires aux craintes légitimes soulevées tant par la Commune que par les riverains.

Je vous informe d'ailleurs que dès les premières ébauches du dossier, j'étais allé rencontrer Mme Quaranta, alors Bourgmestre f.f. de la Commune de Grâce-Hollogne, à mon avis au printemps 2018, qui m'avait affirmé que le projet serait accueilli positivement par la Commune.

Croyez bien que si les signaux n'avaient pas été positifs à ce moment-là, je n'aurais pas demandé aux services provinciaux d'avancer dans ce projet et sur cette localisation... et que notre abattoir serait peut-être déjà construit ailleurs.

A mes yeux, et au vu de ces différents éléments, la Commune de Grâce-Hollogne ne me semble pas fiable et me donne l'impression de ne pas souhaiter soutenir les petits producteurs.

Ainsi, je répondrai à votre question, quant à une autre localisation sur la Commune de Grâce-Hollogne en lui coupant les ailes !

Enfin, et puisque la Commune et les riverains ont introduit un recours au Conseil d'Etat, je n'en dirais pas beaucoup plus.

Des éléments ont été soulevés de part et d'autre – vous en reprenez certains dans votre question –, le Conseil d'Etat statuera sur le bien-fondé de ceux-ci. La Province de Liège a pris position quant à ces deux recours et nous attendons assez sereinement que la procédure suive son cours et que le Conseil d'Etat statue définitivement.

Quant à la Province, proche des Communes, je vous rappellerai, Madame la Conseillère, qu'elle l'est particulièrement à Grâce-Hollogne puisqu'on peut y retrouver plusieurs implantations provinciales et non des moindres rue de de Wallonie, à savoir, la régie provinciale, la bibliothèque et la médecine itinérante...

Je terminerai en disant que je n'ai pas vocation à rendre les gens malheureux mais je ne peux que regretter l'attitude de la Commune de Grâce-Hollogne qui aura pour le moins, si je puis dire, revu sa position au fil du dossier. Je voulais mener ici un projet d'importance pour les petits producteurs et fédérateur pour tout un secteur, mais les *fake news*, comme on dit maintenant, la désinformation, le contexte, ainsi que l'éclairage qui aura été apporté, souvent erronément d'ailleurs, dans ce dossier nuisent fortement à sa réalisation et à sa concrétisation, que cela soit à Grâce-Hollogne ou même ailleurs dans la Province de Liège, tant il aura été fait mauvaise publicité de ce projet.

Ce projet est un bel exemple de l'évolution du syndrome NIMBY, pour *pas dans mon jardin*, phénomène de plus en plus fréquent par rapport auquel le monde politique gagnerait, sans doute, à prendre un peu de hauteur.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Enfin, Madame la Conseillère, restons positifs aussi, ainsi, je vous souhaite malgré votre position difficile dans ce dossier d'arriver à sortir de la basse-cour tout en gardant la tête sur les épaules.

Je vous remercie pour votre bonne attention !

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Député provincial. Mme COLOMBINI, je vous invite.

Mme COLOMBINI, Conseillère provinciale (à la tribune). – M. le Député, effectivement le sujet est très sensible. Je vous remercie d'y avoir répondu.

Ne vous tracassez pas pour ma tête mais visiblement le prix est trop haut pour qu'on puisse l'atteindre et j'entendais quelques camarades dire que je n'étais pas de celles qui se laissaient déplumer facilement, donc voilà qui devrait vous rassurer.

Je reprends la parole simplement non pas sur le fond, on a entendu des positions divergentes qui auront à être traitées dans d'autres instances que celles-ci.

Mais simplement pour vous indiquer que non, je ne découvre pas le point maintenant et non, je n'y réagis pas simplement maintenant. Les allusions au texte que vous avez faites sont parfaitement exactes mais il y a une procédure qui était en cours et il ne m'appartenait pas alors d'intervenir.

Aujourd'hui, la décision a été rendue par la Région wallonne et je suis saisi tant par ma commune que par les citoyens de vous interpellier ceci expliquant la chronologie de mon intervention.

Et vous rappeler tout simplement que non, ni les citoyens, ni la Commune n'ont de grief particulier avec les circuits courts et on soutient des agriculteurs. Je pense que des motivations qui justifierait l'installation d'un abattoir en ce compris à Grâce-Hollogne se justifient la question est parfois simplement de quelques kilomètres. Voilà... mais vous apprécierez la question en d'autres lieux, en d'autres temps.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Conseillère. M. le Député provincial, une réponse ? Non. Je vous remercie.

VIII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document 18-19/395 : Octroi à titre exceptionnel du titre honorifique de sa fonction à Madame Paulette ADAM-LEDUS, ancienne membre du Conseil provincial.**

(Voir rapport)

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 18-19/395).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Madame, nous sommes aujourd'hui rassemblés afin de vous rendre hommage, à une de nos plus anciennes collègues qui a consacré une partie de son existence à notre institution provinciale : Madame Paulette ADAM-LEDRUS va ainsi recevoir, de manière exceptionnelle, le titre de Conseillère provinciale honoraire.

Madame, élue du District de Herstal et représentante du Parti-Social-Chrétien, vous avez siégé en ces murs de 1974 à 1981, soit pendant deux législatures.

Très active dans les différentes missions qu'impliquait votre titre, d'anciens collègues m'ont loué nombre de vos qualités ; sociable et un peu bavarde, vous accordiez apparemment une attention toute particulière à l'actualité et aux affaires culturelles de notre belle Province. Pour cette implication et ce travail nous vous remercions.

C'est donc avec plaisir, Madame, que je vous invite à me rejoindre afin de recevoir votre titre de « Conseillère provinciale honoraire ».

(Applaudissements).

Mme ADAM-LEDRUS, Conseillère provinciale honoraire (à la tribune). – Madame le Gouverneur f.f., Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Mes chers Collègues, jeunes Collègues,

Je vous remercie infiniment. Ça me touche beaucoup et je dois dire que j'ai passé de bons moments dans la fonction qui m'était attribuée ici à la Province.

Je remercie aussi M. le Président d'avoir bien voulu....

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

C'est vrai que j'étais bavarde mais qui n'est pas bavard quand on fait de la politique. C'est une nécessité.

Voilà encore un grand merci à vous qui faites rayonner notre Province avec autant de vigilance et d'énergie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame.

Document 18-19/396 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de différents membres et anciens membres du groupe ECOLO.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 18-19/396).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 18-19/397 : Adhésion à la centrale de marchés du FOREM pour le marché référencé DMP1501124-MPF161066 (acquisition d'équipements et de composants d'infrastructure réseaux « CISCO »).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 18-19/397).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Rafik RASSAA, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

M. RASSAA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame le Gouverneur f.f., Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Mes chers Collègues,

Ce mardi 24 septembre votre première commission s'est réunie et a inauguré ses travaux en discutant du Document 18-19/357 intitulé « Adhésion à la centrale de marchés du FOREM pour le marché référencé, je vous épargne l'acronyme, acquisition d'équipements et de composants d'infrastructure réseaux « CISCO ».

L'administration explique que la Province adhère à un marché existant d'équipements de télécommunication assez basiques de type CISCO. L'adhésion à ce marché du Forem permet de bénéficier de tarifs plus avantageux par effet d'échelle et nous épargne la rédaction de notre propre marché et le temps nécessaire à cette procédure.

Un commissaire s'interroge sur l'obligation d'utiliser du matériel CISCO et la légalité de citer une marque précise dans un marché public. Il est répondu que le marché est conforme légalement et que l'usage de cette marque est rendu obligatoire par les installations préexistantes. Il ajoute qu'il faut comprendre l'usage de ce terme CISCO comme une appellation générique puisqu'ici la firme CISCO n'est pas dans les soumissionnaires et ce sont plutôt des intégrateurs, des entreprises qui fournissent des solutions et des services plus complets, qui participent au marché.

Ce document 18-19/357 est soumis au vote de la 1^{ère} commission et reçoit 7 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019**Document 18-19/398 : Approbation d'un règlement spécifique lié à l'occupation des salles du Musée de la Vie wallonne – adaptation du règlement approuvé en séance du 27 novembre 2014.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 18-19/398).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame le Gouverneur f.f., Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Mes chers Collègues, Votre 1^{ère} Commission s'est réunie ce mardi pour notamment analyser le document 18-19/398 relatif à la modification du règlement spécifique à la location des salles du Musée de la Vie Wallonne intitulé : Règlement relatif au tarif et l'occupation des salles, approuvé par notre Assemblée lors de sa réunion du 27 novembre 2014.

En effet, la Direction du Musée de la Vie Wallonne souhaite revoir le règlement actuel pour prévoir les cas pour lesquels le Musée ne peut être loué, pour permettre désormais la location de l'Espace Saint-Antoine, pour adapter aussi la tarification horaire actuelle en fonction de l'espace loué pour une tarification unique de 40€, pour aussi rendre obligatoire la souscription de l'assurance d'occupation des salles souscrites par la Province et enfin pour permettre la possibilité sous certaines conditions de restauration dans les espaces.

Le Collège nous propose dès lors d'arrêter un nouveau règlement spécifique à la location des salles du Musée et d'abroger l'ancien.

Un membre demande les changements opérés par ce nouveau règlement.

Il lui est répondu que l'Espace Saint-Antoine a été intégré dans les locations possibles vu les longues périodes inoccupées de cette salle.

L'accord sera donné pour les événements culturels.

L'autorisation sera toujours sollicitée auprès du Collège.

La tarification sera identique à tous les autres espaces du Musée.

Cette proposition vous est soumise et votre 1^{ère} commission vous propose de l'adopter par 7 voix pour et 2 absentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/399 : Modification du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Espace Belvaux.

Document 18-19/400 : Règlement-tarif de l'Espace Belvaux.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 9 et 10 de l'ordre du jour (documents 18-19/399, 18-19/400) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Madame le Gouverneur f.f., Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues,

Votre 1^{ère} Commission s'est réunie ce 24 septembre et a examiné attentivement les documents 399 et 400 qui visent à réactualiser les tarifs et apporter quelques modifications au règlement de l'Espace Belvaux.

Des questions nombreuses ont été soulevées et des clarifications apportées par le Service.

Le règlement prévoit que l'Espace accueille tant les événements culturels que d'éducation permanente et sportif mais il s'avère que les événements culturels sont en forte croissance.

Un avis du Greffe a été sollicité et il confirme que ces demandes doivent être intégrées qu'au même titre que les autres activités précitées. L'interdiction risquerait de nous renvoyer vers une juridiction. Néanmoins certaines manifestations ostentatoires ne semblent pas cadrer avec l'endroit et l'identification de l'objet social de l'ASBL représente parfois une difficulté pour le service. Certaines ASBL peuvent aussi en un court laps de temps changer tant leur objet social

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

que leur nom. Il y a dès lors lieu d'y être attentif. Le risque étant de ne plus rencontrer des objectifs spécifiques que nous nous sommes fixés, voire de se détourner de notre mission première. Des pistes doivent encore être explorées tel que limiter la redondance, opérer un meilleur contrôle de l'objet social de l'association voire refuser l'accès si elles ne l'ont pas déclaré peut-être aussi sur une suggestion d'un commissaire, adapter des tarifs en fonction de l'objet comme cela s'opère dans certains centres culturels.

Le règlement est donc encore amené à évoluer, le débat n'est pas clos.

En ce qui concerne la capacité d'accueil du lieu, il est précisé que l'Espace dispose de 58 lits, 6 salles, une offre de 60 repas et de 3 services. Les salles seront en rénovation l'année prochaine. Enfin, pour clôturer le sujet, il est rappelé que plus de 65 % de l'accès reste bien culturel.

Ce point a fait l'objet d'un vote à 8 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 18-19/401 : Règlement-tarif à l'organisation des stages « Vacances actives » par le Service provincial de la Jeunesse.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 18-19/401).

Le document 18-19/401 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Serge CAPPA à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. CAPPA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame le Gouverneur f.f., Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues,

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Ce mardi 24 septembre 2019, votre première Commission a examiné le règlement-tarif relatif à l'organisation de stages « Vacances actives » par le Service provincial de la Jeunesse, document 18-19/401.

Sur base de la question d'un Commissaire qui souhaitait avoir des éclaircissements sur la participation communale par rapport aux stages, il est expliqué le système de coût supporté par les Communes, à savoir une participation de 80 € au lieu de 75,30, soit 80 x 5 jours par stage plus la participation des parents de 32 € pour le premier enfant et pour les 5 jours de stage, ce qui reste démocratique, le reste des coûts étant à charge de la Province.

S'en est suivi un large tour de table à la satisfaction des intervenants

La Commission s'est prononcée par un vote de 7 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/402 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival du jeune théâtre de Liège et de la Communauté française de Belgique » dans le cadre de l'organisation du Festival Factory 2019 qui s'est déroulé du 22 au 24 février 2019.

Document 18-19/403 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont » dans le cadre du projet d'ateliers chant/musique, apprendre le français par le chant « Apprendre en s'exprimant » et « Apprendre en partageant » menés par Fanchon Daemers du 30 septembre au 31 décembre 2019.

Document 18-19/404 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « République Libre d'Outre-Meuse » dans le cadre des Festivités du 15 août 2019.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019**Document 18-19/448 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Centre d’Action Laïque de la Province de Liège » dans le cadre du 50ème anniversaire de l’asbl, du 10 au 13 octobre 2019.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 12, 13, 14 et 15 de l’ordre du jour (documents 18-19/402, 18-19/403, 18-19/404, 18-19/448) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Les documents 18-19/402 et 448 ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur, M. Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Mon rapport concerne donc l’octroi de deux subventions en matière culturelle, la commission s’est toujours réunie le 24 septembre.

La 1^{ère} demande est une demande de soutien de l’asbl Festival du jeune théâtre de Liège et de la Communauté française de Belgique dans le cadre de l’organisation du Festival Factory 2019 qui s’est déroulé, soyez attentifs, du 22 au 24 février 2019. Le subside s’élève à 5.000 €.

Un commissaire durant la commission s’est étonné que la demande de subvention arrive à posteriori de l’événement.

Le Député provincial – Président répond que la transmission des documents de la part de l’opérateur s’est effectuée de manière un peu lente.

Concernant la seconde demande d’octroi de subvention qui a soulevé des questions. Elle concerne une demande du CAL de la Province de Liège dans le cadre de son 50^{ème} anniversaire et qui se déroulera du 10 au 13 octobre 2019, le subside s’élève à 7.500€.

Un Commissaire a posé la question suivante. Est-ce que la subvention de 7500€ équivaut à la perte de l’exercice précédent. Il lui est répondu que cela n’est pas lié. Il est proposé leur octroyer non pas en fonction de la perte de l’exercice précédent mais en fonction des activités proposée. Le hasard fait parfois bien les choses.

Votre 1^{ère} Commission vous propose d’adopter ces deux documents par 8 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

En ce qui concerne les deux autres documents, ceux-ci n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c’est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 18-19/405 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les Villes et les Communes – Demande de soutien de l'asbl « Coup d'envoi » dans le cadre des « Coups d'envoi des Fêtes de Wallonie » à Liège, du 6 au 8 septembre 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 18-19/405).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019**Document 18-19/406 : Démission de la Province de Liège en tant que membre de l'asbl « Réseau Liégeois pour le logement des personnes en situation de handicap (Re.Lie.h.) ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 18-19/406).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 7 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/407 : Octroi de subvention en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Haut-Regard » dans le cadre des travaux d'aménagement (chauffage au gaz).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 18-19/407).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Mme Deborah COLIMBINI, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme COLOMBINI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Voilà. Donc, votre 2^{ème} Commission s'est réunie autour de cette question qui vous a été présentée par le Président et que je ne répète pas pour gagner du temps.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

La question qui était posée, s'articulait autour du prix de la chaudière et des offres de prix qui devraient être réclamées pour ce faire donc, a-t-on demandé 3 offres de prix.

Le prix de la chaudière s'élevait à 23.824€. Les décisions du remplacement de la chaudière consécutives à un avis rendu par les pompiers et il appartenait à l'asbl et non à la Province d'effectivement demander ces 3 offres de prix.

Le point a été voté à 7 voix pour et 2 abstentions.

Je vous propose d'adopter ce point présenté par votre 2^{ème} Commission.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/408 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de de l'asbl « Plate-forme psychiatrique liégeoise » dans le cadre des activités menées par le Réseau liégeois d'aide et de soins spécialisés en assuétudes durant l'année 2019 – Fonctionnement.

Document 18-19/409 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « La Lumière » dans le cadre de l'achat d'un autoréfracteur.

Document 18-19/410 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Plate-forme des Soins palliatifs en province de Liège » dans le cadre de ses activités 2019 – Fonctionnement.

Document 18-19/411 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de de la Ville d'Eupen dans le cadre du projet Cool Tour durant l'année 2019.

(Voir rapports)

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

M. LE PRESIDENT.- Points 19, 20, 21 et 22 de l'ordre du jour (documents 18-19/408, 18-19/409, 18-19/410, 18-19/411) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces quatre documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Sandrina GAILLARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre commission numéro 2 s'est réunie ce lundi 23 septembre. Le document 18-19/408 demande de subvention de de l'asbl « Plate-forme psychiatrique liégeoise » a soulevé une seule question.

Combien de kits, les 3.000€ peuvent-ils avoir ? il n'était pas possible de répondre.

Le document 18-19/409 demande de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « La Lumière » dans le cadre de l'achat d'un autoréfracteur.

Question : le prix d'achat de l'autoréfracteur est de 7.260€, les 4.240 restant seront mis sur fonds propres.

Le document 18-19/410 n'a pas soulevé de question.

Le dernier, le 411, Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de de la Ville d'Eupen dans le cadre du projet Cool Tour, 2019.

Une remarque d'une Conseillère, pour elle cela relève plus la sécurité routière que la santé, ce à quoi Mme la Députée répond que cela peut être considéré comme une assuétude et donc cela relève bien de la santé. Peut-être demandent t'ils également un subside à la sécurité routière.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 18-19/412 : Octroi de subvention en matière de Sports – Demande de soutien des asbl « Basket Club de Fléron », « RBC Verviers Pepinster » et « Liège Panthers » dans le cadre du développement des projets sportifs en faveur de la formation des jeunes basketteurs et basketteuses durant la saison sportive 2019-2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 18-19/412).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Madame Victoria VANDEBERG, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme VANDEBERG, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Notre deuxième commission s'est réunie ce lundi 23 septembre et a examiné le document 18-19/412, relatif à l'octroi de subventions dans le domaine du Sport et plus particulièrement aux 3 clubs suivants : « Basket Club de Fléron », « RBC Verviers Pepinster » et « Liège Panthers ».

La question suivante a été posée par un conseiller : pourquoi le subside a-t-il doublé pour les clubs de Héron et de Liège entre les exercices 2017-2018 et 2019-2020. Il lui est répondu que cette différence est due au découpage de l'année, cette subvention couvrant la période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2020.

Ensuite la question s'est posée de savoir pourquoi la subvention accordée à Pepinster avait, elle, diminué. La raison est la suivante: le subside actuel couvre une partie de la saison écoulée, où Pepinster n'était plus en O1.

Il est précisé que la Province n'est pas responsable de la distribution du subside, c'est l'ASBL « Basket 3.0 » comprenant ces 3 clubs qui dispatche la subvention.

Une question est ensuite posée sur les critères permettant aux clubs de solliciter une intervention. Il nous est répondu que les clubs concernés font partie de l'élite, étant en première division hommes et dames.

Il est demandé si la Province est sollicitée par des équipes de formation jeunes ? Il nous est répondu que oui, une demande de subside est à remplir et cela se fait au cas par cas.

Ce point est soumis au vote de la commission et récolte 8 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/413 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque des Chiroux.

Document 18-19/414 : Mise en non-valeurs de créances dues au compte « produits divers », de divers établissements provinciaux, du Centre Hospitalier Spécialisé « L'Accueil » de Lierneux.

Document 18-19/415 : Mise en non-valeurs de créances dues au Service des prêts d'études.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 24, 25 et 26 de l'ordre du jour (documents 18-19/413, 18-19/414, 18-19/415) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 18-19/416 : Désignation au 1^{er} janvier 2019 de receveurs spéciaux des recettes au Service des taxes provinciales.

Document 18-19/417 : Désignation au 1^{er} septembre 2019 d'un receveur spécial des recettes au Service Technique Provincial.

Document 18-19/418 : Désignation d'un comptable des matières pour l'Internat de l'IPES de Seraing - Site de Jemeppe.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 27, 28 et 29 de l'ordre du jour (documents 18-19/416, 18-19/417, 18-19/418) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 18-19/419 : Délégation de compétences du Conseil provincial en matière de marchés publics au bénéfice de la personne exerçant la fonction de Directeur-Président de la Haute École de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 18-19/419).

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 7 voix pour et 5 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/420 : Adhésion à la centrale d'achat de l'asbl « Association des Provinces Wallonnes (APW) » permettant de bénéficier du marché de services relatif à l'octroi d'une assurance en Responsabilité civile, Assistance en justice et Accidents corporels aux organisations occupant du personnel volontaire.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 18-19/420).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/421 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Répartition des subsides provinciaux d'équipement touristique pour l'exercice 2019 au profit des asbl « Blegny-Mine », « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel », « Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée », « Fédération du Tourisme de la Province de Liège », « Chemin de fer de Sprimont », « Hexapoda – Insectarium Jean Leclercq », « Office du Tourisme » et à la Commune d'Aywaille.

Document 18-19/422 : Réaffectation de certaines subventions d'équipement touristique portant sur les années 2012 à 2018 modifiant le libellé des affectations initiales et/ou prolongation du délai fixé pour la justification des montants octroyés pour les soldes de celles-ci.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 32 et 33 de l'ordre du jour (documents 18-19/421, 18-19/422) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 18-19/421 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Valérie LUX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LUX, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre 3^{ème} Commission s'est réunie ce mardi 24 septembre pour étudier le document 18-19/421 concernant Octroi de subventions en matière de Tourisme. Un membre a demandé pourquoi il n'y avait qu'une seule commune dans les bénéficiaires... je fais un peu des brouillons, j'ai oublié de remettre au net... Il lui est répondu qu'il s'agit d'une demande ponctuelle de rénovation des deux balades principales de la Commune d'Aywaille et que cela rentrait dans l'affectation des équipements touristiques.

Le point a été adopté par 10 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

En ce qui concerne le document 18-19/422, celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 10 voix POUR et 2 abstentions que votre 3^{ème} Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 18-19/423 : Cultes – Compte 2017 de la Mosquée Barbaros Hayrettin Pasa Camii, rue Saint Quirin, 1 à 4960 Malmedy – Avis favorable.

Document 18-19/424 : Cultes – Budget 2018 de la Mosquée Barbaros Hayrettin Pasa Camii, rue Saint Quirin, 1 à 4960 Malmedy – Avis favorable.

Document 18-19/425 : Cultes – Budget 2019 de la mosquée Assahaba, rue de Hodimont, 244 à 4800 Verviers – Avis favorable.

Document 18-19/426 : Cultes – Budget 2020 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque de la Dormition de la Vierge, rue du Limbourg, 10 à 4800 Verviers – Avis favorable.

Document 18-19/427 : Cultes – Budget 2020 de la Fabrique d'église orthodoxe russe Saint-Alexandre Nevsky et Saint-Sérafim de Sarov, rue du Laveu, 80 à 4000 Liège – Avis favorable.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 34, 35, 36, 37 et 38 de l'ordre du jour (documents 18-19/423, 18-19/424, 18-19/425, 18-19/426, 18-19/427) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous propose de les adopter par 10 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 18-19/428 : Marchés publics de travaux – Mode de passation et conditions des marchés – Gîte de Vieuxville – Bibliothèque itinérante – Rénovation des bureaux.

Document 18-19/429 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye - Site rue de Huy – Mise en conformité de l'installation électrique.

Document 18-19/430 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – École polytechnique de Herstal – Sécurisation de la façade côté quai.

Document 18-19/431 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – École Polytechnique de Verviers – Mise en conformité de l'installation électrique.

Document 18-19/432 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché intitulé : « Site provincial de stockage de sel de déneigement à Amay – aménagement d'un nouveau hall de stockage ».

Document 18-19/433 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Centre provincial de Formation de tennis de Huy – Remplacement de la couverture de la toiture du hall.

Document 18-19/434 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Seraing - Site d'Ougrée – Assainissement et remplacement des façades et de la toiture du bâtiment dit "le chalet".

Document 18-19/435 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Quartier militaire Saint-Laurent – Aménagement de l'aile de l'Abbé, du 2ème étage du bâtiment Monulphe et des sanitaires de l'aile Vivier.

Document 18-19/436 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Haute École de la Province de Liège - Site Gloesener – Démolition de la passerelle.

Document 18-19/437 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Internat mixte de Hesbaye – Remplacement des portes et garde-robes des chambrettes aile Nord et compartimentage des cages d'escalier.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Document 18-19/438 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Divers établissements provinciaux – Sécurisation des abords des écoles.

Document 18-19/439 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Château de Jehay – Réfection du mur des Douves Ouest - Première partie.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49 et 50 de l'ordre du jour (documents 18-19/428, 18-19/429, 18-19/430, 18-19/431, 18-19/432, 18-19/433, 18-19/434, 18-19/435, 18-19/436, 18-19/437, 18-19/438, 18-19/439) ont été regroupé à la demande des membres de la quatrième Commission.

Le document 18-19/438 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Madame Caroline LEBEAU, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre 4^{ème} commission s'est réunie ce lundi 23 septembre 2019 pour examiner le document 18—19/438 : Marché public de travaux - Mode de passation et conditions du marché - Divers établissements provinciaux- sécurisation des abords de l'école.

Ce document a donné lieu à une question. Une conseillère demande des explications sur le type de sécurité. Il lui est répondu que c'est une sécurité contre les intrusions et que 15 sites ont déjà été traité donc, remplacement de porte, contrôle d'accès, renforcements de portes, plus placements des caméras, il en reste 18 à faire. On est entre 20 000 à 40 000 € par site.

Ce document a donné lieu à 9 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les 11 autres documents, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Oui. M. RASSAA. Vous avez la parole M. le Chef de Groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune). – Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Députés, j'interviens sur le point 438.

Si le PTB peut s'accorder sur la sécurisation des entrées de nos différents établissements scolaires. Nous sommes moins convaincus par l'utilisation de caméras de surveillance.

Outre la question de l'efficacité de tels outils qui restent à démontrer. Cela pose un vrai paradoxe dans une institution scolaire. Comme relevé par Bernard DEVOS, Délégué général aux Droits de l'Enfant, il y a là un travail de conscientisation des élèves à faire attention à leurs données privées sur internet et sur les réseaux sociaux et en même temps à les filmer en

permanence ne fut-ce qu'à leur entrée.

C'est la raison pour laquelle le PTB s'abstiendra sur ce point.

M. LE PRESIDENT. - Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé sur les onze autres résolutions? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces onze documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les onze résolutions.

Nous passons au vote sur le dossier 18-19/438. Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ce document ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte la résolution.

Document 18-19/440 : Marché public de services – Mode de passation et conditions du marché – Contrat de performance énergétique n°2 portant sur divers bâtiments provinciaux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 51 de l'ordre du jour (document 18-19/440).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Didier NYSSSEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NYSSSEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Lors de la réunion de notre quatrième commission, le point a soulevé deux interventions de deux commissaires.

La première commissaire s'interrogeait sur la prise en compte de l'objectif « Stop béton » à l'horizon 2050, notamment quant au choix des matériaux. Compte tenu du fait qu'il s'agit essentiellement de travaux prévus sur la structure de bâtiments déjà existants, cet objectif n'est pas à prendre spécifiquement en compte. Il est rappelé que le marché de service porte exclusivement sur des objectifs d'amélioration des performances énergétiques.

La seconde intervention porte sur le recouvrement des toitures par une structure végétalisée. En l'espèce, la végétalisation n'est pas prévue. Toutefois, il est précisé qu'il est possible au soumissionnaire de proposer l'installation de panneaux photovoltaïques. Par ailleurs, il est précisé que la Province vient de poser sa candidature au projet européen « Life » qui favorise l'instauration de toitures et de murs végétalisés.

La Commission approuve le point débattu par 9 voix pour et 1 abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/441 : Château de Jehay – Procédure de conciliation devant le Juge de Paix, visant à la résiliation des baux à ferme actuellement existant entre Monsieur Grégory Etienne et la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 52 de l'ordre du jour (document 18-19/441).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Madame Catherine HAUREGARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Mme HAUREGARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre 4^{ème} Commission s'est donc réunie lundi 23, nous avons analysé le document 18-19/441 concernant le Château de Jehay, la procédure devant le Juge de paix concernant la résiliation des baux à ferme existant entre Monsieur Grégory Etienne et la Province de Liège.

Une Commissaire a posé la question pour connaître les raisons de ce passage devant le Juge de Paix et de la fin du bail.

Elle voulait savoir si c'était un problème juridique avec l'agriculteur ou si le terrain était destiné à un autre projet.

Il nous est répondu sur la fin du bail est totalement en accord avec l'agriculteur mais que la procédure nécessite le passage devant le Juge de Paix.

Suite à cette explication, nous avons voté ce point par 9 voix pour et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/442 : Intervention financière de la Province dans le coût des travaux de construction, d'aménagement des abords et de l'équipement sportif du hall d'athlétisme indoor à Hannut – Approbation de la convention relative au financement du projet et de la convention de mission architecturale n°2.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 53 de l'ordre du jour (document 18-19/442).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/443 : Octroi de subventions en matière d'Environnement – Demande de soutien de l'asbl « Contrat de Rivière Vesdre » dans le cadre du projet « Hydronomie 2019 ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 54 de l'ordre du jour (document 18-19/443).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Caroline LEBEAU, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues,

Votre 4ème commission s'est réunie ce lundi 23 septembre 2019 pour examiner le document 18-19/443 : octroi de subvention; en matière d'Environnement-Demande de soutien de l'asbl « contrat de Rivière de Vesdre » dans le cadre du projet « Hydronomie2019 ».

Ce document a donné lieu à une question : une conseillère demande si c'est un projet pour améliorer la qualité de l'eau. Il lui est répondu que c'est la raison d'être des contrats rivières.

Une conseillère demande si les panneaux sont existants. Il lui est répondu qu'il y a déjà des panneaux et que c'est pour en ajouter. La conseillère demande quel type de panneaux cela va être et il lui est répondu que ce sera des panneaux en alucobond.

Ce vote a donné lieu à 9 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

IX.- Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019

M. LE PRESIDENT.- Point 55 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare donc close la séance publique de ce jour.

Je vous rappelle que vous devez encore signer la seconde feuille de présence.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le lundi 21 octobre 2019 à 16H30.

La réunion publique est levée à 18h15'.

XI.- Huis Clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.